

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SCoT 2030 DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2026

N°26-VI

Le mercredi 4 février 2026 à 17h50, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 janvier 2026 par Monsieur Joël GULLON, Président, à VOIRON.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	21
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de voix :	8 297,72

Secrétaire de séance : Coralie BOURDELAIN

PRESENTS TITULAIRES

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Dominique ESCARON, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Anne GERIN, Joël GULLON, Anthony MOREAU, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Barbara SCHUMAN, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

PRESENT SUPPLEANT

Marc DEPINOIS
François OLLEON
Eric SAVIGNON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Franck FLEURY à Philippe CARDIN
Jean-Luc CORBET à Laurent THOVISTE
Florent CHOLAT à Vincent FRISTOT
Julien LORENTZ à Coralie BOURDELAIN

OBJET : Convention de partenariat 2026 entre l'Etablissement Public du SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical du projet de convention de partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Au titre de l'année 2026, le programme prévisionnel d'activités entre l'EP SCoT de la Greg et l'Agence entrant dans le cadre du programme partenarial est proposé comme suit, à hauteur de 400 jours d'activité :

- Assistance générale au pilotage, appui juridique
- Contributions aux instances politiques (Comité et Bureau syndicaux) et techniques (Groupe Projet SCoT et groupe de contact EP SCoT-DDT-Agence)
- Accompagnement des travaux liés à la révision du SCoT : poursuite des réflexions concernant le Projet d'aménagement stratégique, élaboration des diagnostics, lancement des pistes de Document d'orientation et d'objectifs, accompagnement des travaux des bureaux d'études (notamment évaluation environnementale et état initial de l'environnement).
- Accompagnement à la mise en œuvre de la modification simplifiée n°1, avec l'élaboration d'outils facilitant la traduction dans les documents d'urbanisme locaux

Il est proposé d'approuver le projet de convention de partenariat annuel entre l'Etablissement Public du SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (annexe 1). Elle prévoit pour 2026 :

- Une cotisation à l'Agence d'urbanisme, correspondant notamment à sa participation au socle partenarial, à hauteur de 101 333 € (cent-un-mille-trois-cent-trente-trois euros)
- Une subvention de 304 000 € (trois-cent-quatre-mille euros) au titre du programme de travail partenarial

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Approuve le projet de convention de partenariat 2026 entre l'EP SCoT et l'Agence d'urbanisme
- Affecte au budget un montant de 101 333 € (chapitre 011) au titre de la cotisation annuelle à l'Agence et une subvention de 304 000 € (Article 202) au programme prévisionnel partenarial 2024 de l'Agence

Vote : à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : Bruno CATTIN et Philippe CARDIN

Fait à Grenoble, le 4 février 2026

Le Président

Joël GULLON